

JACQUARD

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
et de Renouveau Urbain



Rénover l'habitat

**BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR AMÉLIORER
VOTRE LOGEMENT ET VOTRE IMMEUBLE**

-EPA-SAINT-ÉTIENNE-



le périmètre de l'opération d'amélioration de l'habitat

RÉNOVER L'HABITAT

des subventions, un accompagnement

Pour favoriser la réhabilitation des logements et immeubles de Jacquard, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et les collectivités territoriales ont mis en place une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Renouvellement Urbain (Opah-RU).

Cette opération aide les propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation, à travers deux actions :

- des subventions, versées sous conditions,
- un accompagnement gratuit pour définir et réaliser les travaux de rénovation.

LES OBJECTIFS : DES RÉHABILITATIONS COMPLÈTES

Dans un quartier où les besoins de travaux sont forts et où plus de 10% des logements sont vacants, l'Opah-RU vise à :

- réhabiliter les logements les plus dégradés pour produire des logements équivalents neufs,
- valoriser les parties communes des immeubles,
- passer de la précarité à la performance énergétique, en favorisant des solutions pour atteindre la classe énergétique B.

UNE INTERVENTION COORDONNÉE

L'EPA de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Etat et l'Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat sont les partenaires financiers de cette opération.

L'EPA de Saint-Etienne coordonne le dispositif : il est l'interlocuteur des habitants et propriétaires du quartier.

VOTRE LOGEMENT

une réhabilitation complète

Les travaux de réhabilitation visent à remettre aux normes l'ensemble de votre logement : menuiseries, isolation, chauffage et électricité.

Les subventions versées diffèrent selon votre situation :

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Conditions :

Le revenu de votre ménage ne doit pas dépasser le plafond renseigné dans le tableau ci-contre.

Coup de pouce : vous pouvez recevoir une partie de la subvention avant le début des travaux.

Exemple : un couple avec un enfant

Revenus mensuels nets : 1 900 €

Travaux subventionnables :

remplacement des menuiseries, changement de la chaudière, mise aux normes électriques

Coût des travaux : 11 000 € Hors Taxes (HT), soit 11 605 € TTC

Subventions : 2 750 € à 5 500 €, soit 25 à 50 % selon l'état du logement avant les travaux

Nbre de pers. du ménage	Revenu fiscal de référence de l'année n-2	par mois
1	17 473	1 618
2	25 555	2 366
3	30 732	2 846
4	35 905	3 325
5	41 098	3 805
Par pers. sup.	5 175	479

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Conditions :

- le loyer est inférieur à 5,73 €/m².
- le revenu de vos locataires est inférieur à 2 859 €/mois pour un jeune ménage de deux personnes.

Coup de pouce : L'EPA vous accompagne pour atteindre la classe énergétique B.

Exemple : un logement de 65 m²

Loyer de 370€/mois

Travaux subventionnables :

menuiseries, isolation, ventilation, réseau de plomberie et chauffage, mise aux normes électriques

Coût des travaux : 38 000 € HT, soit 40 090 € TTC

Subventions : 9 500 € à 19 000 € soit 25 % à 35 % selon l'état du logement avant les travaux

VOTRE IMMEUBLE

rénover les parties communes

Les travaux de rénovation des immeubles concernent les parties communes : façades, cours et cages d'escaliers.

La valorisation de l'immeuble est globale.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Conditions : les logements sont aux normes.

Coup de pouce : un conseil gratuit auprès de votre copropriété (assemblée générale, conseil syndical, syndic).

Exemple : une copropriété de 6 logements aux normes

Travaux subventionnables :

façades, cage d'escalier, cour

Coût des travaux : 70 000 € HT, soit 73 850 € TTC

Subventions : 16 000 €

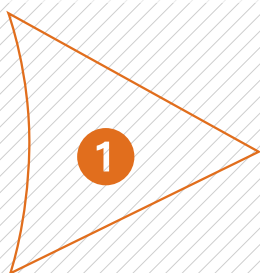


LES ÉTAPES

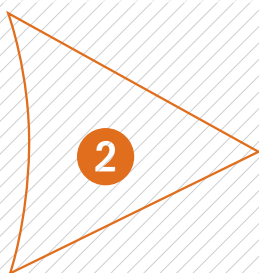
d'un projet de réhabilitation

VOUS...

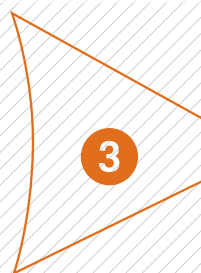
*... définissez
le projet*



*... contactez
les artisans*



*... demandez
les subven-
tions*



L'ÉQUIPE D'ANIMATION VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU

*... définir les travaux
à effectuer*

*... choisir
les artisans*

*... monter le
dossier de
subvention
et le présenter
à l'Anah*



*...faites effectuer
les travaux*

*...recevez la
subvention*

4

5

LONG DE VOTRE PROJET POUR...

*... suivre
les travaux*

*... vérifier le bon
achèvement et la
conformité
des travaux*



Créé en janvier 2007 par l'Etat et les collectivités territoriales (Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, Conseil général de la Loire, Région Rhône-Alpes), l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne est un outil exceptionnel chargé d'accélérer l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique de la Ville.

Sur un périmètre de 970 hectares, l'EPA pilote cinq projets majeurs :
Châteaureux, Manufacture-Plaine Achille, Pont de l'Âne Monthieu,
Centre ville/Ursules et Jacquard.

-EPA-SAINT-ÉTIENNE-

Information gratuite et personnalisée
à l'espace projet Jacquard, 23 rue Balzac à Saint-Etienne
jacquard@epase.fr - 04 77 34 43 75 - www.epase.fr



 N°Vert 0 820 15 15 15

(0,15 € / min)

www.anah.fr

L'EPA DE SAINT-ÉTIENNE EST UN PARTENARIAT ENTRE :



• ville de **Saint-Etienne**

SAINT-ÉTIENNE
métropole

Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes